

L'autodestruction de la démocratie du public

Politique

Par Jean-Louis Missika

Publié le 12 juillet 2026

Responsable éditorial de La Grande Conversation

Gérard Grunberg

Politologue, directeur de recherches émérite au CNRS

Bernard Manin nous a quittés en novembre 2024. Il était notre ami. Pendant des années, nous avons conversé avec lui, et nous mesurons encore à quel point son regard nous manque : la clarté, l'humour, la patience du concept. Il était aussi le penseur qui a le mieux compris la démocratie représentative et sa métamorphose en « démocratie du public ». Ce sont ses concepts qui structurent cet article, et ce sont ses derniers travaux, sur la délibération et le principe du contradictoire, que nous cherchons ici à prolonger — jusqu'à des conclusions qu'il aurait peut-être contestées, avec cette précision souriante qui rendait toute discussion avec lui si précieuse. Ce texte lui est dédié.

Cet article est publié simultanément par Telos

Il y a trente ans, Bernard Manin rassurait : l'affaiblissement des partis politiques, expliquait-il dans les *Principes du*

gouvernement représentatif^①, n'était pas une crise de la démocratie représentative mais sa métamorphose : à la « démocratie de partis » succédait une « démocratie du public », dans laquelle les électeurs choisissent une personne plus qu'un programme, mais où les quatre principes du gouvernement représentatif — l'élection des gouvernants, leur marge d'indépendance à l'égard des gouvernés, la liberté de l'opinion publique et l'épreuve de la discussion — demeurent intacts^②. Son ami Adam Przeworski, avec lequel il a travaillé pendant de longues années à Chicago puis à New York, tient encore aujourd'hui cette position. Dans un entretien publié en avril 2026 par le European Center for Populism Studies^③, il reconnaît des changements sans précédent — affaiblissement des partis, instabilité des systèmes partisans, émergence de nouveaux partis, notamment à droite — mais refuse d'y voir un effondrement de la démocratie : il n'y lit qu'une modification des configurations internes de régimes qui ont toujours vécu de conflit, de contestation et d'insatisfaction.

Et pourtant. Dans les trois plus grandes démocraties européennes, la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni, les partis populistes sont en tête des intentions de vote. Aux États-Unis, Donald Trump a transformé le parti républicain en une organisation entièrement dévouée à sa personne. Le paradoxe que nous voulons examiner est le suivant : la démocratie du public s'est réalisée exactement comme Manin l'avait décrite, et c'est cette réalisation même qui est en train de la détruire.

Les deux diagnostics qui sont habituellement instruits séparément — celui de l'affaiblissement des partis politiques et celui de la toxicité du nouveau régime médiatique — décrivent en réalité les deux faces d'un même phénomène. Le premier explique ce qui arrive aux organisations et aux élites de la démocratie représentative ; le second explique pourquoi cela leur arrive maintenant, à cette vitesse et avec cette violence. Les quatre principes du gouvernement représentatif décrits par Bernard Manin sont érodés par cette dynamique et aucun ne

fonctionne plus comme il le décrivait. Manin lui-même, du reste, avait pressenti cette fragilité : ses derniers travaux, réunis après sa mort dans *La Délibération politique*⁴, établissent que le débat contradictoire ne surgit pas naturellement, même en démocratie, et que là où il n'est pas institué, la discussion renforce la polarisation et le conformisme. C'est ce fil que nous suivrons jusqu'au bout.

La démocratie du public s'est réalisée

L'affaiblissement des partis a deux causes distinctes, dont les effets ont convergé vers une même tendance : la personnalisation du pouvoir.

La première est la crise de l'institution parlementaire, dont les partis constituent les principaux outils de fonctionnement. Nicolas Roussellier l'a montrée pour la France dans *La Force de gouverner*⁵ : le Parlement ne participe plus à la souveraineté nationale, il n'exprime plus « la volonté nationale », il n'est plus le lieu de la décision. « La logique de la démocratie exécutive aboutit à inhiber le rôle du parlement et à maximiser le rôle du gouvernement », écrit-il, avant de conclure : « La démocratie exécutive contemporaine représente une forme de réhabilitation de ce "pouvoir personnel" que des générations de républicains avaient appris à détester. » Cette démocratie exécutive n'est d'ailleurs pas épargnée par la crise : l'usure de plus en plus rapide de la popularité des chefs d'État et de gouvernement traduit la difficulté croissante de gouverner.

La seconde cause est la personnalisation du choix électoral, que Manin avait théorisée dès 1995. « Les électeurs votent de plus en plus pour une personne et non plus seulement pour un parti ou un programme », observait-il. Le candidat peut se faire connaître sans passer par la médiation des organisations militantes ; les partis tendent à devenir des instruments au service d'un leader, qui se libère du contrôle partisan. « L'âge

des militants et des hommes d'appareil est passé. » Le nombre d'adhérents diminue, la volatilité électorale augmente, et ce sont de plus en plus les leaders eux-mêmes qui façonnent leur électorat.

Cette évolution a produit une forme organisationnelle nouvelle : le parti personnel. En dix ans, Emmanuel Macron, Jean-Luc Mélenchon et Édouard Philippe ont chacun créé une organisation dont la fonction première est de porter leur ambition présidentielle, en écartant l'hypothèse de primaires partisans. La personnalisation du pouvoir dans les partis est certes aussi ancienne que la Ve République — Giscard d'Estaing avec l'UDF, Mitterrand avec le Parti socialiste, Chirac avec le RPR — mais il s'agissait alors de refondations de partis existants, qui n'étaient pas les coquilles vides d'aujourd'hui. Une seconde forme est apparue aux États-Unis : la capture. Donald Trump s'est emparé du Parti républicain et l'a transformé en une organisation totalement dévouée à sa personne. Ces évolutions sont plus lentes dans les régimes parlementaires, mais elles vont dans le même sens, comme le montre l'exemple de Giorgia Meloni en Italie.

Écoutons Bernard Cazeneuve annonçant récemment sa candidature à l'élection présidentielle : « Tous les appareils politiques ont perdu la confiance des Français qu'il nous faut rassembler. Volontairement je me tiens à distance de leurs combinaisons. [...] Je me refuse à m'épuiser en manœuvres. » L'ancien premier ministre socialiste reprend le discours d'Emmanuel Macron partant à la conquête du pouvoir en 2017, que celui-ci avait lui-même repris du général de Gaulle. Aux yeux des aspirants à l'exercice du pouvoir, les partis ne sont pas seulement inutiles : ils sont nuisibles.

Faut-il s'en alarmer ? Manin répondait par la négative : dans la démocratie du public, les représentants continuent d'être élus par les citoyens, et c'est l'essentiel. Mais son propre cadre d'analyse permet d'aller plus loin que sa conclusion. Car la démocratie représentative ne se réduit pas à sa composante

démocratique, le suffrage universel. Elle comporte aussi — Manin l’a établi mieux que personne — une composante aristocratique, qui n’est pas une excroissance maligne du système mais l’un de ses éléments constitutifs. « Le gouvernement représentatif a été institué avec la claire conscience que les représentants élus seraient et devraient être des citoyens distingués, socialement distincts de ceux qui les élisaient », écrivait-il, rappelant que pour Platon et Aristote l’élection était une méthode aristocratique. Il suivait Aristote, pour qui, dans une constitution où le mélange est bien fait, « il faut qu’il semble y avoir deux régimes et aucun des deux ».

Or, si la légitimité du suffrage universel n’est jamais contestée, celle de la composante aristocratique l’a toujours été. Roberto Michels blâmait la nature oligarchique des partis politiques⁶. Robespierre dénonçait « la perfide tranquillité du despotisme représentatif ». Raymond Aron se demandait, dans *Démocratie et totalitarisme*⁷, s’il n’y avait pas « une contradiction entre l’avènement des masses et la nature des régimes constitutionnels élaborés et pratiqués par la bourgeoisie ». Cette critique récurrente révèle une fragilité intrinsèque du régime : la délégation du pouvoir s’opère plus facilement, presque plus naturellement, au profit d’un leader charismatique — auquel il est aisé de s’identifier, avec lequel on croit tisser un lien personnel — qu’au profit d’une classe politique communément soupçonnée de corruption, de captation du pouvoir, d’inefficacité et d’opacité. Les leaders populistes exploitent méthodiquement ce soupçon : ils prennent le peuple à témoin de la trahison de ses représentants, « coupés du peuple », et promettent d’y répondre du seul fait qu’ils lui ressembleraient. Le baromètre annuel réalisé par Ipsos pour le Conseil économique, social et environnemental donne la mesure de ce discrédit : 76 % des Français considèrent que « tous les hommes et femmes politiques sont déconnectés des réalités des citoyens »⁸.

À cette délégitimation s'ajoute une question rarement posée : celle de la qualité de la classe politique. Joseph Schumpeter, pour qui la démocratie représentative était essentiellement « le règne du politicien »⁹, en faisait une condition centrale du bon fonctionnement du régime : il faut « l'existence d'une strate dont les éléments s'orientent tout naturellement vers la politique », capable de transmettre aux nouveaux venus « les traditions inspirées par l'expérience » ainsi qu'« un code professionnel et un fonds commun d'opinions ». Le métier politique doit attirer les meilleurs. Est-ce le cas ? Nous ne disposons pas de données comparatives sur les qualifications des personnels politiques, mais tout indique — c'est une inférence, nous l'assumons — que la carrière politique recrute plus difficilement qu'autrefois, notamment en France : image dégradée de la fonction, rétributions symboliques faibles, rémunérations sans rapport avec celles qu'offrent les carrières concurrentes aux plus diplômés, exigences considérables, risques judiciaires importants, harcèlement sur les réseaux sociaux mais aussi dans la vie réelle, et pouvoir amoindri par la crise du parlementarisme. Il est logique que les jeunes les plus talentueux s'éloignent de la politique.

Une dernière condition est décisive : ce que Schumpeter appelait l'auto-contrôle des représentants et des citoyens. Les politiciens doivent « résister à la tentation de renverser ou d'embarrasser le gouvernement chaque fois qu'ils sont en mesure de le faire ». « La violation de cette auto-contrainte annonce le commencement de la fin d'une démocratie. » Les électeurs, de leur côté, doivent respecter la division du travail entre eux-mêmes et ceux qu'ils élisent, et ne pas leur retirer trop facilement leur confiance dans l'intervalle des élections. Steven Levitsky et Daniel Ziblatt ont reformulé cette intuition : la démocratie américaine n'est demeurée forte qu'aussi longtemps que ses partis et ses présidents ont respecté un ensemble de règles non écrites¹⁰. Aron écrivait dans le même sens que la stabilité politique avait pour condition

fondamentale l'accord entre les règles constitutionnelles et les partis.

Or cet auto-contrôle fait aujourd'hui défaut, à la classe politique comme à une large partie de l'électorat. Le constat est établi. Mais pourquoi cède-t-il maintenant, partout, en même temps ? Pour répondre, il faut quitter le terrain des institutions et regarder ce qui organise désormais la formation des opinions.

La machine à produire du dissensus

Un nouveau régime médiatique a succédé à celui où les grandes chaînes de télévision et la presse généraliste dominaient l'espace public. Il se caractérise par l'hégémonie des réseaux sociaux et des médias d'opinion, et par un principe de fonctionnement : la recherche du dissensus. Pour maximiser l'engagement des utilisateurs, les algorithmes des plateformes privilégient les contenus qui choquent et suscitent l'indignation. L'affrontement prend le pas sur la discussion. L'opinion devient une affirmation de soi plutôt qu'un dialogue, et l'opinion de l'autre est diabolisée. Les médias d'opinion les plus radicaux s'emparent de l'agenda politique grâce à la caisse de résonance que leur offrent les réseaux sociaux. Or, chez Manin, la démocratie du public est définie par la centralité des médias : la mutation du régime médiatique n'est donc pas un choc externe, c'est l'organe central du système qui se retourne contre lui.

Cette différence n'est pas une affaire de mœurs, c'est une affaire de modèle économique. Dans l'ancien régime médiatique, les grands médias offraient à une large majorité de citoyens une base commune d'information et structuraient l'agenda politique. Leur modèle les incitait à toucher le public le plus large possible ; la conception dominante du journalisme était celle d'une information objective ; leur financement, par la publicité ou par des ressources publiques, favorisait la

recherche du consensus car il fallait ne s'aliéner aucun public. La principale critique qui leur était faite était de ne pas couvrir suffisamment les points de vue dissidents ou extrêmes.

Le modèle des plateformes conduit au contraire à personnaliser et à individualiser l'information, au point que certains utilisateurs se voient proposer des contenus complotistes quand d'autres reçoivent une information rigoureuse. La polarisation n'y est pas un accident : elle est le produit. Et l'intelligence artificielle générative amplifie encore le phénomène, en multipliant le nombre de messages produits quotidiennement et en industrialisant la fabrication de fausses informations.

Quels effets sur les citoyens ? Une étude qualitative réalisée par l'institut BVA pour La Grande Conversation à l'automne 2021, avant l'élection présidentielle, donne la mesure du problème¹¹. Interrogés sur la manière dont ils confronteraient leurs opinions à celles des autres pendant la campagne, les cinquante citoyens de l'échantillon envisageaient surtout des discussions avec leurs proches, dans un cadre familial ou amical. À l'exception de quelques-uns des plus jeunes, les réseaux sociaux ne leur apparaissaient pas comme un espace acceptable pour débattre de politique. « Les réseaux sociaux, qui auraient pu être la meilleure des choses, sont en réalité la pire : peu d'analyse, peu de réflexion approfondie, mais des affirmations péremptoires et des insultes », résume un participant. L'espace public structuré par le nouveau régime médiatique est de plus en plus polarisé, mais l'espace privé des conversations demeure mesuré et civil. Les réseaux sociaux ne reflètent ni la sensibilité politique réelle des citoyens ni leurs échanges ordinaires — les discussions politiques sur X ou TikTok sont dominées par une minorité de militants et de professionnels — et pourtant ils monopolisent le débat public.

Ce mécanisme d'éviction a été analysé bien avant la naissance des réseaux sociaux. En 1974, Elisabeth Noelle-Neumann a formulé la théorie de la « spirale du silence »¹² : les individus

n'expriment publiquement leurs opinions que lorsqu'ils se sentent soutenus, et ils utilisent les médias pour évaluer la répartition des opinions légitimes. Lorsqu'ils se croient isolés, des groupes entiers — parfois majoritaires — se retirent du débat public, sans pour autant changer d'opinion. Noelle-Neumann visait alors le biais de gauche supposé des journalistes allemands, et sa théorie a longtemps servi à décrire la sous-représentation des opinions extrêmes ou dissidentes dans le débat public. Le phénomène s'est inversé. Ce sont désormais les opinions modérées qui sont évincées du débat par la dynamique agonistique du système. Le nouveau régime médiatique suggère aux citoyens que le dissensus est la norme et l'horizon souhaitable des démocraties. C'est la recherche du consensus qui est prise dans la spirale du silence.

On voit alors se refermer le mécanisme d'ensemble, car chacune des pathologies institutionnelles décrites plus haut trouve ici son moteur. La personnalisation du lien représentatif, que Manin observait dès 1995, a trouvé son infrastructure technique : le leader parle directement à son électorat, sans médiation militante ni journalistique — le parti personnel est aussi une machine numérique, et le compte Truth Social de Donald Trump en est le cas limite. Les journalistes ne sont plus des « *gate keepers* ».

La délégitimation de la composante aristocratique a trouvé ses entrepreneurs : le procès permanent des élites est le fonds de commerce des chaînes d'opinion et des algorithmes qui les amplifient — les 76 % de Français cités plus haut ne sont pas un fait de nature, mais le produit d'un système qui répète chaque jour que les représentants trahissent.

L'auto-contrôle schumpétérien, enfin, est systématiquement puni par l'économie de l'attention : le parlementaire qui refuse d'embarrasser le gouvernement est invisible, celui qui transgresse se fait entendre et connaître. Les prises de parole des parlementaires ne visent pas un dialogue dans l'hémicycle, mais sont calibrées pour TikTok ou Instagram¹³. Le système ne

se contente pas de tolérer la violation des règles non écrites : il la récompense, chez les élus comme chez les électeurs. Quant au succès électoral des partis extrêmes, il cesse d'être un mystère quand on comprend que la spirale du silence des modérés leur a abandonné l'espace public. Le consensus, le compromis, sont devenus des ennemis à abattre.

Les quatre principes revisités

Reprenons maintenant les quatre principes dont Manin tirait sa conclusion rassurante.

L'épreuve de la discussion, d'abord, car c'est elle qui commande tout le reste. Elle est atteinte deux fois. Au Parlement : le parlementarisme rationalisé met à la disposition de l'exécutif des instruments qui limitent la discussion des amendements et permettent le recours au vote bloqué ; les représentants de l'opposition ont le sentiment que le point de vue minoritaire n'est pas véritablement pris en considération, et les citoyens perçoivent de plus en plus ces mécanismes comme un déni de démocratie. Dans l'espace public ensuite, comme on vient de le voir. Et la démocratie participative, souvent présentée comme le remède, ne résout pas le problème. Les conventions citoyennes, qui réunissent une centaine de citoyens tirés au sort, produisent une délibération d'une qualité aujourd'hui largement reconnue, fondée sur l'audition des meilleurs experts. Mais cette montée en compétence a une conséquence paradoxale : au terme de la convention, les participants ne sont plus véritablement représentatifs des préférences de la collectivité qu'ils étaient censés incarner. De même que l'élection crée une séparation aristocratique entre les élus et leurs électeurs, le tirage au sort suivi de l'acquisition d'une expertise crée une distance comparable entre les membres de la convention et les citoyens ordinaires. Thierry Pech le relève à propos de la Convention citoyenne pour le climat : ses

procédures « sont d'une qualité supérieure, mais elles s'exercent à une échelle microscopique »¹⁴. La démocratie participative ne sait toujours pas passer du mini-public au grand public. Une délibération réussie entre cent citoyens produit du consensus là où le régime médiatique ne valorise que le dissensus : elle se perd dans la spirale du silence.

La liberté de l'opinion publique, ensuite. Formellement, elle n'a jamais été aussi entière : jamais les citoyens n'ont disposé d'autant de moyens de s'exprimer. Mais nous avons longtemps considéré comme allant de soi que la confrontation des points de vue découlait naturellement de la liberté d'expression. Rien n'est moins naturel. C'est précisément la conclusion à laquelle Manin est parvenu dans ses derniers travaux : le débat contradictoire — l'exposition à des arguments opposés se répondant les uns aux autres — ne surgit pas spontanément, même en démocratie ; il faut l'instituer, dans les assemblées comme sur Internet, faute de quoi la discussion renforce la polarisation et le conformisme. Une liberté d'expression dissociée du contradictoire finit par corrompre le principe démocratique qu'elle est censée servir.

L'élection des gouvernants, troisième principe, subsiste évidemment — et Przeworski a raison de rappeler que les gouvernements anti-libéraux peuvent être battus : la Pologne l'a montré, la Hongrie vient de le confirmer avec la défaite de Viktor Orbán face à Péter Magyar, saluée par Nicolas Baverez comme « l'automne des populistes »¹⁵. Mais Baverez reconnaît lui-même que « la sortie du populisme par le rétablissement de la démocratie représentative, de l'État de droit et de l'économie de marché est aussi longue, coûteuse et aléatoire que le basculement dans la démocratie illibérale est rapide et difficile à arrêter ». Et surtout, l'élection ne remplit plus sa fonction aristocratique : elle ne sélectionne plus une classe politique formée, expérimentée, tenue par un code professionnel ; elle consacre des partis personnels, des organisations capturées et

un personnel politique dont le recrutement se dégrade et devient plus volatil.

L'indépendance des gouvernants, enfin. Elle est rongée par ce que Schumpeter appelait l'ingérence continue : sondages permanents, indignations en temps réel, comptes à rendre à chaque instant sur les réseaux. Les électeurs retirent leur confiance dans l'intervalle des élections avec une facilité que l'usure accélérée des exécutifs mesure assez bien. Le représentant ne dispose plus de la marge de manœuvre qui, dans le schéma de Manin, lui permettait précisément de gouverner. Et ce phénomène accélère le processus d'autodestruction, puisque les leaders populistes se servent de cette impuissance politique pour réclamer une remise en cause de l'Etat de droit, et mettre en œuvre une politisation de la justice et des autorités administratives indépendantes, quand ils sont au pouvoir.

Là où Manin voyait une métamorphose, il faut désormais voir une autodestruction — non pas la disparition de la démocratie du public, mais sa corruption interne, principe par principe.

Reconstruire la délibération

Si les électeurs s'abstiennent ou se tournent vers les extrêmes, c'est qu'ils ne parviennent plus à former leur volonté politique dans le système délibératif actuel. Réduits au rôle de spectateurs, ils assistent à une confrontation factice, mise en scène par les médias d'opinion et amplifiée par les plateformes numériques. Personne ne considère plus ce théâtre d'ombres comme un véritable débat démocratique. La délibération est un processus de discussion orienté vers la recherche d'un consensus ou d'un compromis permettant d'aboutir à une décision, éventuellement tranchée par un vote majoritaire. Or tel n'est plus l'objet du débat public : la confrontation des opinions s'est transformée en affrontement des extrêmes.

Que faire ? Le Digital Services Act, adopté à l'initiative de la Commission européenne, représente une avancée réelle, mais il concerne essentiellement la modération des contenus illicites. La question décisive — l'accès des citoyens à une pluralité de points de vue contradictoires — n'entre pas suffisamment dans son champ d'application.

Cette question a pourtant déjà reçu une réponse juridique, aux États-Unis. La Fairness Doctrine, mise en œuvre par la Federal Communications Commission, a encadré l'audiovisuel américain pendant soixante ans, de 1927 à 1987 : elle imposait aux médias audiovisuels de présenter, dans leurs programmes d'information, « les points de vue opposés sur les questions controversées d'intérêt public », de manière « honnête, équitable et équilibrée ». Dans l'arrêt *Red Lion Broadcasting Co. v. FCC* de 1969¹⁶, la Cour suprême jugea cette doctrine conforme à la Constitution, précisément parce qu'elle garantissait aux citoyens l'accès à une pluralité de points de vue dans le cadre d'un débat contradictoire. Comme l'observait Manin, c'était « le droit des auditeurs et des téléspectateurs, et non celui des diffuseurs, qui prévalait ». La Cour l'exprimait avec force : « La parole sur les affaires publiques est plus qu'une question de liberté d'expression ; elle constitue l'essence même du gouvernement du peuple par lui-même. »¹⁷

Retrouver l'esprit de la Fairness Doctrine en l'adaptant au nouveau régime médiatique : telle est, selon nous, la piste la plus féconde, car elle s'attaque directement au modèle économique des plateformes et des chaînes d'opinion. Elle se décline en trois orientations, dont les grandes lignes ont été esquissées dans *Le Business de la haine*¹⁸. La première est un contrôle démocratique des algorithmes : non pas la publication du code source, mais la transparence sur les objectifs qui leur sont assignés et une transparence statistique sur leurs effets, notamment en matière de recommandation de contenus politiques. La deuxième impose aux plateformes de démontrer que leurs systèmes de recommandation exposent

effectivement les utilisateurs à des contenus diversifiés et pluralistes, sous le contrôle d'une autorité de régulation dotée d'un pouvoir de sanction. La troisième concerne les médias : le simple décompte du temps de parole des responsables politiques, tel qu'il est pratiqué en France, ne garantit en rien le pluralisme des points de vue. Il faut partir de la notion de « controverse essentielle » et prendre en compte l'ensemble des expressions qui nourrissent le débat — éditorialistes, présentateurs, journalistes, experts, militants, témoins — pour évaluer notamment la propension des chaînes d'opinion à privilégier systématiquement les positions extrêmes au détriment des positions modérées.

Le nouveau régime médiatique nous oblige ainsi à inscrire dans le droit ce qui relevait jusqu'ici de pratiques informelles de la délibération démocratique : garantir à la plus grande partie des citoyens une exposition effective à des points de vue contradictoires, argumentés et informés. C'était l'ultime leçon de Manin : le contradictoire ne va pas de soi, il s'institue. Et l'idée que la pluralité des médias garantit l'accès à une information fiable et une pluralité des points de vue, s'avère fausse dans un espace public régi par les plateformes, et de plus en plus envahi par l'intelligence artificielle.

Cela suffira-t-il ? Rien n'est moins sûr, et nous ne voulons pas conclure sur une fausse assurance. La régulation du régime médiatique est un préalable, non une garantie. Elle peut rouvrir l'espace public aux opinions modérées, rendre à l'auto-contrôle sa rationalité, redonner aux partis une raison d'être autre chose que des écuries présidentielles, et au métier politique un attrait pour ceux qui veulent délibérer plutôt que polariser. Elle ne fera rien de tout cela à elle seule : la reconstruction d'une classe politique de qualité, la revalorisation du Parlement, l'invention de formes partisans capables de survivre à leurs fondateurs relèvent d'autres chantiers, plus longs et plus incertains. Mais aucun de ces chantiers n'aboutira tant que les citoyens formeront leur jugement dans une machine conçue pour

produire du dissensus. Manin avait décrit la métamorphose de la démocratie représentative ; il a consacré ses dernières années à chercher les conditions du débat contradictoire. Défendre la démocratie — c'est-à-dire d'abord nos libertés — commence aujourd'hui par là : reconstruire le lieu où se forme le jugement des citoyens.

Notes

- ① Bernard Manin, *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Calmann-Lévy, 1995 ; rééd. Flammarion, coll. « Champs essais », 2012.
- ② Une partie de ce texte est reprise d'une intervention prononcée par Gérard Grunberg au colloque *Raymond Aron. Raison et liberté au XXI^e siècle* qui s'est tenu au Centre culturel international de Cerisy-la-Salle (Normandie) du 9 au 15 juin 2026. La publication des actes de ce colloque, en cours de préparation, rendra compte de la richesse des contributions et des nouvelles approches proposées par une jeune génération de chercheurs. Les lecteurs de *Telos* seront tenus informés de la sortie des actes.
- ③ « Professor Przeworski: There Is No Worldwide Crisis of Democracy », entretien, European Center for Populism Studies (ECPS), 29 avril 2026.
- ④ Bernard Manin, *La Délibération politique*, préface de Charles Girard, Paris, Hermann, coll. « L'avocat du diable », 2025. Voir en particulier « Comment promouvoir la délibération démocratique ? Priorité du débat contradictoire sur la discussion » (2011) et « Délibération politique et principe du contradictoire », initialement paru dans Loïc Blondiaux et Bernard Manin

(dir.), *Le Tournant délibératif de la démocratie*, Paris, Presses de Sciences Po, 2021.

- ⑤ Nicolas Roussellier, *La Force de gouverner. Le pouvoir exécutif en France, XIXe-XXIe siècles*, Paris, Gallimard, 2015.
- ⑥ Roberto Michels, *Les Partis politiques. Essai sur les tendances oligarchiques des démocraties* (1911), trad. fr. Paris, Flammarion, 1971.
- ⑦ Raymond Aron, *Démocratie et totalitarisme*, Paris, Gallimard, 1965.
- ⑧ Baromètre « État de la France », Ipsos pour le Conseil économique, social et environnemental (CESE), octobre 2024.
- ⑨ Joseph Schumpeter, *Capitalisme, socialisme et démocratie* (1942), trad. fr. Paris, Payot, 1951.
- ⑩ Steven Levitsky et Daniel Ziblatt, *How Democracies Die*, New York, Crown, 2018 ; trad. fr. *La Mort des démocraties*, Paris, Calmann-Lévy, 2019.
- ⑪ Étude qualitative BVA pour La Grande Conversation, octobre 2021.
- ⑫ Elisabeth Noelle-Neumann, « The Spiral of Silence: A Theory of Public Opinion », *Journal of Communication*, vol. 24, n° 2, 1974, p. 43-51.
- ⑬ Yann Algan, Thomas Renault, Hugo Subtil, « La fièvre parlementaire : colère, polarisation et politique TikTok à l'Assemblée nationale », Telos, 31 janvier 2025
- ⑭ Thierry Pech, *Le Parlement des citoyens. La Convention citoyenne pour le climat*, Paris, Seuil, 2021.
- ⑮ Nicolas Baverez, « L'automne des populistes », *Le Figaro*, 4 mai 2026.
- ⑯ *Red Lion Broadcasting Co. v. FCC*, 395 U.S. 367 (1969).

- ⑪ Bernard Manin, « Délibération politique et principe du contradictoire », in Loïc Blondiaux et Bernard Manin (dir.), *Le tournant délibératif de la démocratie*, Presses de Sciences Po, Paris 2021.
- ⑫ Jean-Louis Missika et Henri Verdier, *Le Business de la haine. Internet, la démocratie et les réseaux sociaux*, Paris, Calmann-Lévy, 2022.